

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-36

Objet : Bilan financier de l'opération "Création d'un giratoire sur le RN3".

Rapporteur: M. TOULOUZE

Par délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil Municipal de Metz a décidé de procéder à la création d'un giratoire sur la RN3 afin de permettre le désenclavement du secteur Est de Metz-Borny.

Conformément à la convention signée conjointement par l'Etat et la Ville de Metz le 19 septembre 2005, il a été convenu que la maîtrise d'œuvre « Etudes » serait assurée par le bureau d'études INGEROP sous maîtrise d'ouvrage Etat et la maîtrise d'œuvre « Travaux » serait assurée par la Ville de Metz.

L'enveloppe des travaux s'élevait à 3 783 815 € HT (valeur octobre 2004) soit 4 525 443 € TTC répartie comme suit :

- Direction des Routes (Etat)	1 000 000 €
- ANRU	2 027 052 €
- Ville de Metz	756 763 €
- Fonds de compensation de la TVA	<u>741 628 €</u>
	4 525 443 €

Cette opération étant achevée, le montant global des travaux s'élève à 4 525 281.99 € TTC se décomposant ainsi :

- Direction des Routes (Etat)	1 000 000.00 €
- ANRU	1 973 476.90 €
- Ville de Metz	851 200.93 €
- Fonds de compensation de la TVA	<u>700 604.16 €</u>
	4 525 281.99 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005 approuvant la création d'un giratoire sur la RN3,

VU la signature en date du 19 septembre 2005 d'une convention de requalification urbaine de la RN3 dans le cadre du Grand Projet de Ville - Borny entre l'Etat et la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier de la création d'un giratoire sur la RN3 pour un montant de 4 525 281.99 € financé comme suit :

- Direction des Routes (Etat)	1 000 000.00 €
- ANRU	1 973 476.90 €
- Ville de Metz	851 200.93 €
- Fonds de compensation de la TVA	700 604.16 €
 - **D'AUTORISER** la passation des écritures comptables nécessaires pour solder cette opération. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.10 Divers

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ